

Mis en ligne le : 21/03/2023
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 14 mars 2023

Délibération N° : 2023/03/14/21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le trois mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 - présents : 19 - votants : 20.

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), et M. AVETAND.

Secrétaire de séance : M. Roland STERN

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

GROUPEMENTS DE COMMANDES AVEC LA CAPLD

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.2113-6 et suivants du code de la commande publique,
Vu les projets de conventions de groupements de commandes.

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint au Maire, présente les principes du groupement de commandes de la CAPLD. Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, il est proposé à la commune de Plouédern d'adhérer aux groupements de commandes suivants :

- Location / achat de photocopieur ;
- Fourniture de matériel de bureau et consommables ;
- Maintenance des portes et portails automatiques ;
- Denrées alimentaires ;
- Vérifications techniques réglementaires ;
- AMO et prestation de téléphonie ;
- AMO et prestation d'assurances.

Chaque groupement de commandes est institué par une convention qui précise les membres du groupement, l'objet, le rôle du coordonnateur, le rôle des membres et les modalités de tarification.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Approuve la convention constitutive des groupements de commandes suivants :

- Location / achat de photocopieur ;
- Fourniture de matériel de bureau et consommables ;
- Maintenance des portes et portails automatiques ;
- Vérifications techniques réglementaires ;
- AMO et prestation de téléphonie.

Désigne la Communauté comme coordonnateur des groupements de commandes et la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté comme CAO de ce groupement,

Autorise M. le Maire à signer les conventions et tous les avenants relatifs à celles-ci ainsi que tous les documents relatifs à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Roland STERN



Le Maire,
Bernard GOALEC

